

ECO-MOBILIER

AGRÉMENT 2018-2023

PRÉSENTATION DES PRINCIPALES NOUVEAUTÉS
DE LA CONVENTION TYPE DE SOUTIEN
AUX STRUCTURES DE L'ESS



- **Eco-mobilier:**

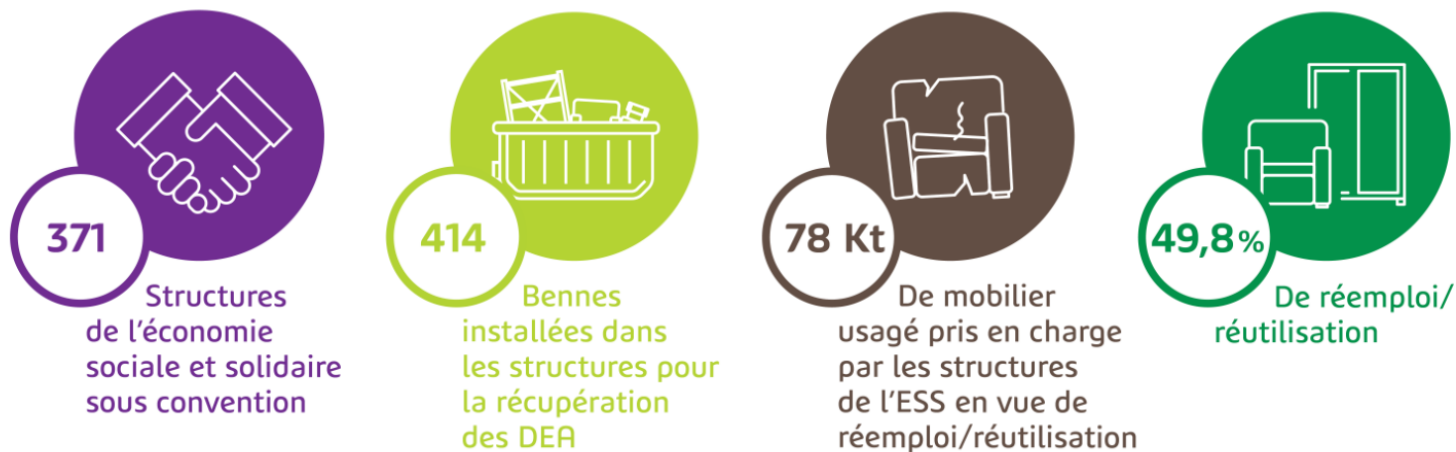
- Organisme à but non lucratif
- Créé par 12 fabricants et 12 distributeurs
- Financé par l'éco-participation, payée par les consommateurs
- Agréé par le ministère de l'Ecologie

- **Ses missions :**

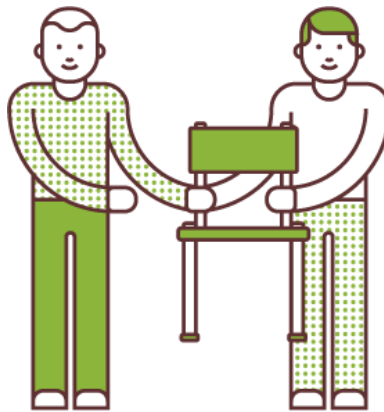
- Organiser la collecte du mobilier usagé avec les différents acteurs pour lui offrir une seconde vie, en le recyclant ou en l'utilisant comme source d'énergie.
- Encourager le don et la réutilisation du mobilier usagé
- Atteindre à terme, le zéro enfouissement pour le mobilier collecté

Bilan en fin d'agrément 2013-2017 et objectifs 2018-2023

Bilan chiffré à fin 2017



L'ambition d'Eco-mobilier en lien avec tous les partenaires : tendre vers le ZERO ENFOUISSEMENT à 2023 en augmentant le taux de réemploi/réutilisation



EVOLUTION PERIMETRE

écomobilier
COLLECTER • TRIER • RECYCLER

Nouveautés périmètre

- Plus de distinction en mobilier domestique et professionnel : collecte possible de tous les déchets d'ameublement
 - Collecte de tous types de mobiliers en déchèteries
 - Organisation de collectes ponctuelles
- Intégration en fin d'année des Produits Rembourrés d'Assise et de Couchage



COUETTE



OREILLER



COUSSIN



SAC DE
COUCHAGE



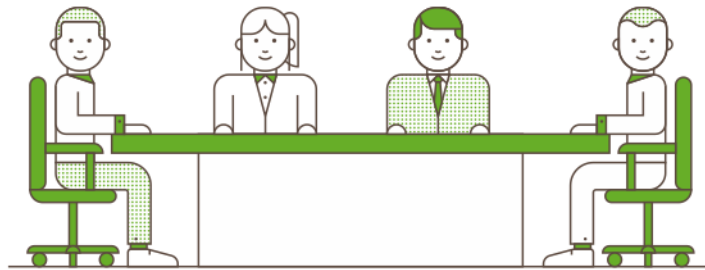
SURMATELAS

Objectifs de mise à disposition du gisement

	Part des DEA collectés séparément auprès des détenteurs ménagers remis à l'ESS	Part des DEA collectés séparément auprès des détenteurs <u>non</u> ménagers remis à l'ESS
2018-2020	1%	3%
2021-2023	1,5 %	5%

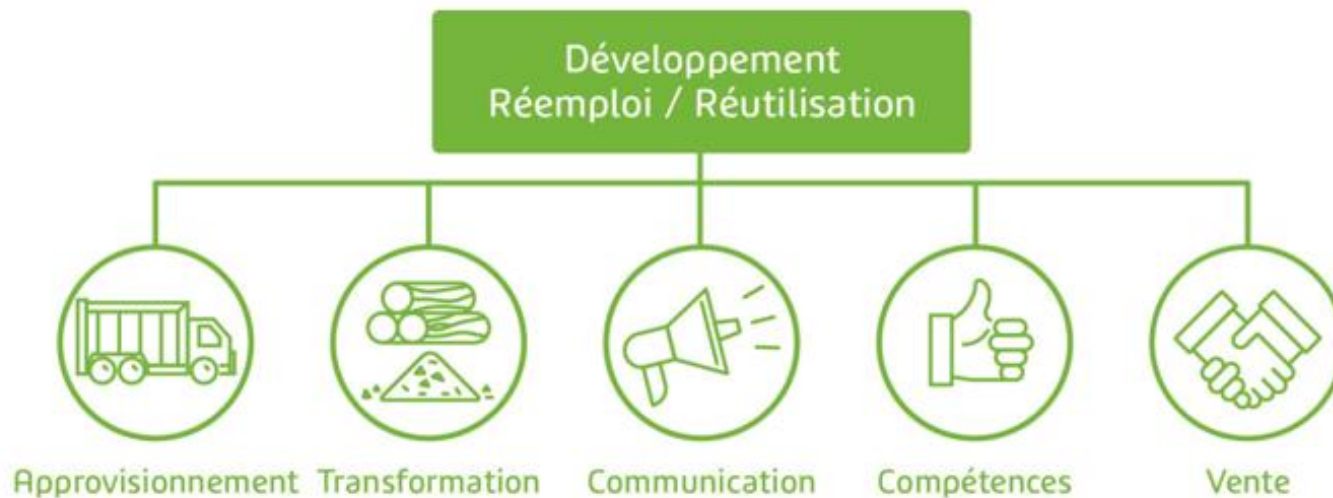


Permettre à la structure d'atteindre un taux de réutilisation de 60% minimum



LE DEVELOPPEMENT DU REEMPLOI ET DE LA REUTILISATION

Des leviers d'actions gagnants....



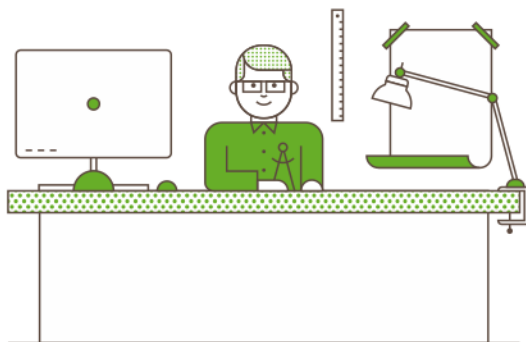
Un nouveau dispositif



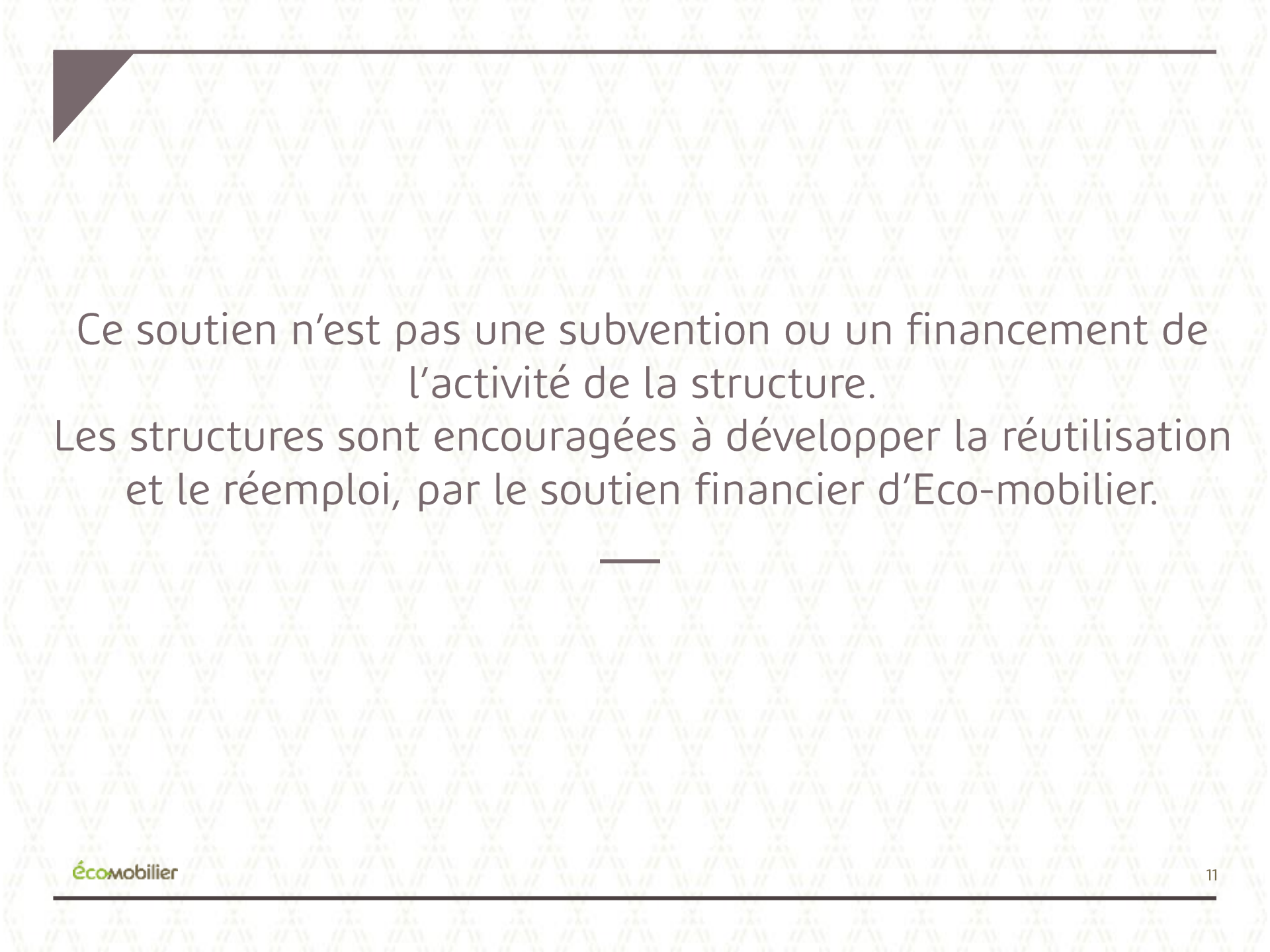
Les appels à projets Acteurs de l'ESS

proposer des solutions innovantes de réutilisation / réemploi





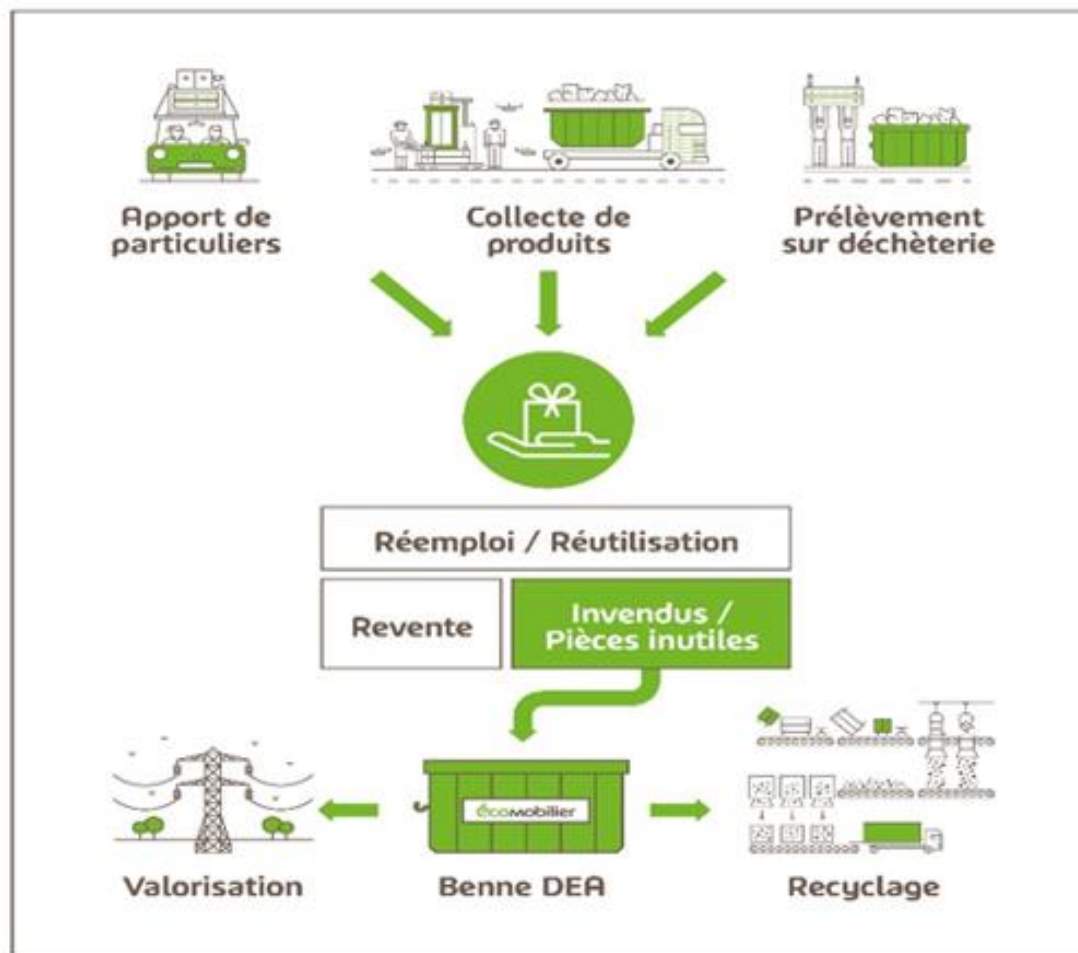
LE BAREME DE SOUTIEN



Ce soutien n'est pas une subvention ou un financement de l'activité de la structure.

Les structures sont encouragées à développer la réutilisation et le réemploi, par le soutien financier d'Eco-mobilier.

Les modalités de soutiens et la traçabilité



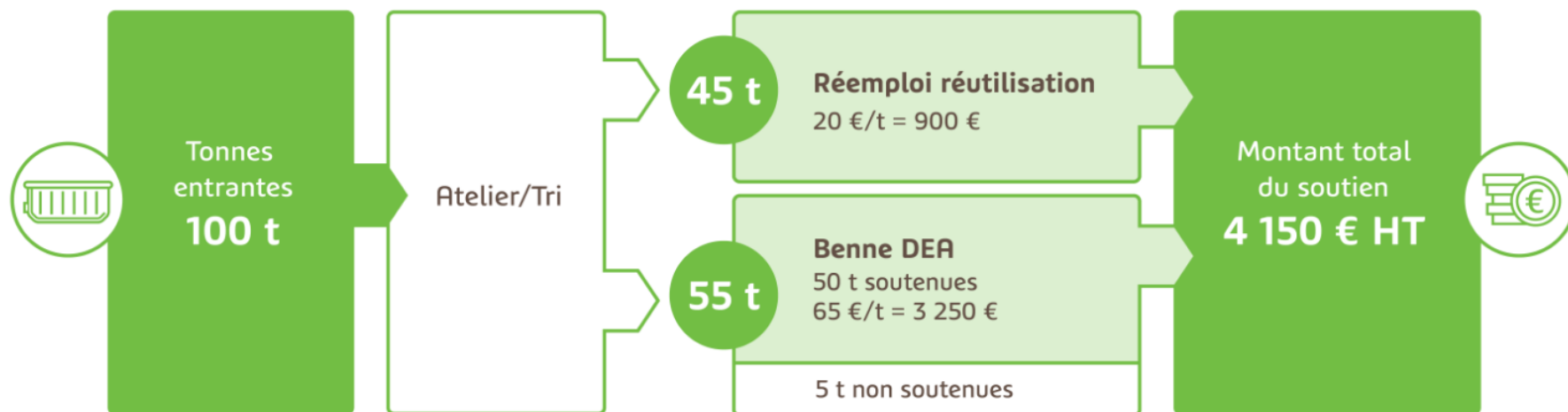
⚠ Les tonnages présents dans le contenant Eco-mobilier ne doivent pas être déclarés

Montants unitaires des soutiens

ASSIETTE DE CALCUL	Montant soutien	Conditions d'éligibilités	Modalités de contrôle
Soutien réutilisation DEA ou réemploi d'éléments d'ameublement (tonnage déclaré par la Structure)	20 € hors taxe pour toute tonne réemployée ou réutilisée	Mise en place de la traçabilité et saisie des tonnages dans l'extranet par les acteurs de l'ESS chaque trimestre	Contrôle des outils de traçabilité mis en œuvre attestant des opérations exactes de réemploi/réutilisation
Soutien DEA ; (tonnages constatés dans l'extranet pour les DEA issus de l'activité de réemploi/réutilisation, pris en charge en bennes DEA ou sur dépôts en points pro DEA)	65€ hors taxe par tonne collectée éligible	Benne de DEA d'Eco-mobilier pris en charge par les prestataires d'Eco-mobilier ou suivi des dépôts avec la carte PRO sur un site en marché avec Eco-mobilier	Rapprochement dans l'extranet avec les tonnages réutilisés / réemployés

Cas pratique

Cas pratique d'application du barème, à titre d'exemple



De façon transitoire, le tonnage DEA soutenu est plafonné à 50% des tonnes entrantes éligibles (Certaines associations ou entreprises d'insertion réalisent des prestations de collecte en porte à porte en tournée ou sur appel téléphoniques de DEA pour le compte d'une ou plusieurs collectivités territoriales. les tonnages de DEA issus de ces prestations de collecte sont exclus de l'assiette de calcul des soutiens).

Au plus tard en 2023, une tonne réutilisée ou réemployée ouvre droit à une tonne de DEA collectée (hors conventions de collecte rémunérée avec les collectivités)



LES NOUVELLES MODALITES ADMINISTRATIVES

La convention type, les déclarations et contrôles



La convention type est à signer électroniquement sur le compte SI de chaque structure

Il n'y aura plus d'envoi papier de la convention

- **La déclaration Eco-mobilier**

Elle s'effectue en début de chaque trimestre afin de déclarer le trimestre précédent directement sur le compte SI (un support de présentation sera transmis aux structures)

- **Contrôles**

Eco-mobilier mandatera des tiers pour vérifier la véracité des déclarations transmises par la structure et servant au calcul des soutiens.

Contacts

Nos équipes restent à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire :

support_reemploi_reutilisation@eco-mobilier.fr

0811 69 68 70 (service 0,05 €/appel + prix appel)